

189 bis

COMMISSION DES FINANCES.

Séance du Mercredi 4 juin 1924.

La Séance est ouverte à 15 heures 1/4, sous la présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. R.G.LEVY
NPAUL PELISSE. SERRE, BIENVENU MARTIN.
DAUSSET. JEAN MOREL. JEANNENEY. HENRI ROY
BLAIGNAN. LUCIEN HUBERT. SCHRAMECK.
GUILLIER. ROUSTAN. RENE BESNARD. RENE
RENOULT. G.CHASTENET. MILAN. HENRY CHERON
FRANCOIS SAINT MAUR. BOIVIN CHAMPEAUX.
TOURON. PAUL DOUMER. LEBRUN. PASQUET.

=====

COMMUNICATION D'UNE LETTRE DE M. LE MINISTRE
DE LA MARINE à M. LE PRESIDENT ET DE LA REPONSE DE
CE DERNIER.

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre qu'il
a reçue de M. le Ministre de la Marine et de la réponse
qu'il a faite à cette lettre au sujet de la création
au Ministère de la Marine d'une section de la mobilisa-
tion militaire et d'une section de la mobilisation indus-
trielle.

EXPOSE DE M. LE RAPPORTEUR GENERAL
SUR LA SITUATION FINANCIERE (dette - échéances- cré-
dits Morgan et Lazard frères - Budgets de 1923 et de
1924 - économies réalisées par des décrets récents -
application du double décime - budget des réparations
- dettes interalliées) - DECISION DE FAIRE DACTYLOGRA-
PHIER SOUS FORME DE NOTE ET DISTRIBUER AUX MEMBRES
DE LA COMMISSION L'EXPOSE DE M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

M. LE PRESIDENT.- Dans les circonstances présentes
j'ai estimé qu'il y aurait intérêt pour la Commission
à être mise au courant de la situation exacte de la Tré-
sorerie et de celle du budget en cours d'exécution.
C'est pourquoi je vous ai convoqués et j'ai prié M. le
Rapporteur Général de nous présenter l'exposé qui figure
à l'ordre du jour de la convocation que vous avez re-
çue (approbation). Je donne la parole à M. le Rap-
porteur Général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je tiens tout d'abord à
exprimer à mes collègues mes sentiments d'affectueuse gra-
titude pour le concours qu'ils ont bien voulu m'apporter
lorsqu'il y a quelques semaines lamaladie m'a mis dans
l'impossibilité d'exercer les fonctions que je dois à leur
confiance. Plusieurs d'entre eux m'ont suppléé en se
chargeant des rapports sur différents projets en instan-
ce devant la Commission et devant le Sénat; je les en
remercie très cordialement, et je remercie en particulier
M. le Président qui, pendant trois semaines, a assumé à
ma place la tâche lourde et ingrate qui consiste à rap-

porter, au moment où les Assemblées sont sur le point de se séparer, des affaires importantes et urgentes. A t tous encore une fois j'exprime ma plus chaleureuse reconnaissance.

Messieurs, d'accord avec M. le Président, j'ai cru utile de vous entretenir dès notre rentrée de la situation budgétaire et de la situation de la Trésorerie, qui sont, on peut le dire, d'une manière permanente à l'ordre du jour du Parlement, mais qui, particulièrement en ce moment où s'ouvre une nouvelle législature, doivent retenir notre attention. Au surplus nous n'avons pas actuellement à examiner de projets considérables; même celui qui concerne la taxe sur le chiffre d'affaires et qui a déjà été renvoyé plusieurs fois d'une Assemblée à l'autre ne saurait être discuté à nouveau par nous avant que la nouvelle Chambre et le nouveau Gouvernement nous aient fait connaître leurs directives à ce sujet.

Je vais donc vous entretenir de nos finances et de notre Trésorerie . Je dois avant tout vous dire que le Ministre des Finances, M. François-Marsal, a très sincèrement et très loyalement facilité les études auxquelles je me suis livré pour vous rapporter aujourd'hui l'exposé qui vous a été annoncé. "J'entends travailler en pleine confiance avec la Commission des Finances", m'a déclaré M. François Marsal, et il a ajouté qu'il me communiquerait ou me ferait communiquer par ses services tous les documents et tous les renseignements dont je pourrais avoir besoin. Il a d'ailleurs fait ce qu'il avait ainsi promis, et c'est pourquoi je suis en mesure de vous fournir les chiffres qui permettront de connaître l'exacte

situation de nos finances. Il était de mon devoir de vous faire part du concours sans réserve que j'ai trouvé de la part de M. le Ministre des Finances pour l'accomplissement de ma tâche.

Il s'est produit ces jours derniers une tension des changes en concomitance avec de réelles difficultés de Trésorerie. Cependant je puis vous annoncer que, si le bilan de la Banque de France qui sera publié demain soir fait ressortir des augmentations importantes du portefeuille, des avances au Trésor et de la circulation, ce bilan n'aura cependant pas un caractère inquiétant : il révélera sans doute une situation tendue mais n'indiquera pas que le "plafond" des avances au Trésor et celui de la circulation risquent d'être prochainement crevés.

Cela dit, je commence mon exposé en vous donnant les chiffres afférents à la dette publique :

A la date du 31 décembre 1923, la dette publique intérieure s'élevait au total à 270.708 millions, comprenant 63.650 millions de dette flottante, 39.974 millions de dette à court terme (à échéance de 10 ans au plus), 143.775 millions de dette perpétuelle et 23.300 millions d'avances des Banques).

A la même date du 31 décembre 1923, la dette publique extérieure atteignait, en francs-or, une somme totale de 38.764.932.000 francs dont 33.539.595.000 francs de dette politique et 5.225.337.000 francs de dette commerciale. (Au 30 avril 1924, la Direction de la Comptabilité publique évaluait la dette flottante à 92.648 millions et la dette à court terme à 36.314 millions).

Je passe maintenant à ce que j'appellerai l'échéance

de 1924 et de 1925 , c'est-à-dire l'état des remboursements que devra effectuer le Trésor au cours de ces deux années. Cet échéancier ne comprend pas les remboursements et renouvellements des bons du Trésor et des bons de la Défense Nationale, lesquels atteignent 60 milliards environ par semestre, soit 120 milliards par an, et j'indique à ce propos qu'il faut ajouter le montant desdits remboursements et renouvellements à celui des dépenses et des recettes budgétaires (30 milliards) pour obtenir le total du mouvement régulier de fonds auquel le Trésor doit faire face chaque année et qui s'élève à 150 milliards de francs.

Voici donc, compte tenu de cette observation, l'échéancier de 1924 :

Au cours de cette année, le Trésor n'aura rien à rembourser au titre de la dette publique intérieure, en dehors des 1.600 millions qu'il a remboursés il y a quelques mois sur l'émission 1922 du Crédit National. En revanche, au titre de ladette publique extérieure, le Trésor devra rembourser : au Japon , 70 millions de yens, soit, au cours du change du 31 décembre 1923, 551 millions de francs ;

à l'Espagne, 4.827.000 pesetas, soit, au cours du change du 31 décembre 1923, 14.340.000 francs;

à l'Angleterre, 63.226.069 livres sterling, soit, au cours du change du 31 décembre 1923, 5.548.400.000 francs ;

à l'Uruguay, 15 millions de piastres or, soit, au cours du change du 31 décembre 1923, 249.240 mille francs. Il convient cependant de remarquer qu'en

réalité les remboursements ci-dessus indiqués comme devant être faits en 1924 à l'Angleterre et à l'Uruguay s'échelonnent, d'après les contrats, de 1924 à 1930 pour les premiers et de 1924 à 1928 pour les seconds.

J'arrive à l'échéancier de 1925, il atteint pour la dette publique intérieure 22.966.063.500 francs, se décomposant de la manière suivante:

Obligations de la Défense nationale à rembourser au 16 février (décennales) : 333.570.000 francs; Obligations de la défense nationale à rembourser du 16 mai 1924 au 16 février 1925 (sexennales) : 1.015.371.000 francs ;

Bons 1922 du Crédit National : 3.290 millions.

Bons 1922 du Trésor, à rembourser au 25 septembre : 8.236.934.000 francs;

Bons 1923 du Trésor, à rembourser au 8 décembre : 10.090.088.500 francs.

Pour ce qui est des remboursements au titre de la dette publique extérieure, ils comprennent exclusivement une somme de 10.025.795 pesos à rembourser à la République argentine (236.290.000 Frs au cours du change au 6 mars 1924).

Au total, l'échéancier de 1925, année particulièrement chargée de remboursements, se traduit par un ^{décais}~~décrois-~~ sement de 23.252.353.500 francs à effectuer par le Trésor, sauf, bien entendu, renouvellements ou conversions à consentir par les créanciers.

Je désire, à présent, renseigner la Commission sur la situation des crédits qui nous ont été accordés, à l'effet de soutenir le franc sur le marché du change, par la banque américaine Morgan et par la banque anglaise Lazard frères.

A ce sujet, je vous lirai une note confidentielle remise le 7 avril dernier à M. le Président par M. François-Marsal, Ministre des finances, et une autre note résumant les déclarations toutes récentes que m'a faites le Gouverneur de la Banque de France avec qui j'avais pris contact. (M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de ces deux documents. Il ressort du second qu'à l'heure actuelle les crédits Morgan sont intacts et qu'il est dû à la Banque Lazard frères 10 millions de dollars, dont la Banque de France est à peu près couverte grâce à des achats effectués sur des places calmes telles que la Chine).

M. MILAN demande si la Banque de France a réalisé des bénéfices sur les opérations auxquelles il a été procédé grâce aux crédits Morgan et Lazard frères, et, dans le cas de l'affirmative, ce que sont devenus ces bénéfices ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne suis pas en mesure de répondre à la question posée par M. MILAN. Cependant, je signale que, dans la seconde note que j'ai lue, il est dit que du 3 avril au 6 mars dernier la Banque de France a cédé au commerce français 30 millions de dollars, au prix moyen où elles^{les} avait acquis.

M. MILAN.- Ne pourrions nous avoir le décompte des opérations dont il s'agit ?

M. LE PRESIDENT.- Je pense que nous pouvons sans inconvénient le demander à la Banque de France qui ne fera certainement aucune difficulté pour nous le fournir.

M. TOURON.- Mais les opérations ne sont pas terminées!

M. G. CHASTENET.- Le découvert vis-à-vis de la banque

Lazard frères pourra sans doute être comblé au moyen des gains réalisés antérieurement.

M. TOURON.- Non ! Jusqu'ici les opérations sont blanches, ne se traduisant ni par un gain ni par une perte. Mais elles continuent, et dans la note que nous a lue M. le Rapporteur Général il est déclaré que la Banque de France a à peine de quoi se couvrir vis-à-vis de la banque Lazard frères, grâce aux achats effectués sur différentes places. En réalité la Banque de France n'a pas spéculé, mais elle s'est engagée dans une affaire qui comportait pour elle des risques puisque les crédits accordés par des banques étrangères étaient garantis par son encaisse-or, et elle a rendu, en agissant comme elle l'a fait, un service certain à l'Etat et à toute la France !

M. MILAN.- Je ne conteste pas le moins du monde le service rendu. Mais je voudrais savoir, grâce à la production du décompte que j'ai demandé, s'il y a eu ou non spéculation sur le marché des changes et bénéfice pour la Banque de France.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Comme l'a dit M. le Président, nous réclamerons à la Banque de France tous éclaircissements utiles.

M. MILAN.- J'ai dès lors toute satisfaction.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je signale que, dans la seconde note dont la Commission a entendu la lecture, se trouve, sous la plume du Gouverneur de la Banque de France, l'affirmation que les cours actuels de la livre sterling et du dollar correspondent à la valeur réelle de ces devises; le commerce français, ajoute la note, est approvisionné des livres et des dollars dont il aura besoin jusqu'au

mois d'octobre prochain, mais à partir de cette dernière date il est vraisemblable que se produira une nouvelle poussée des changes, à raison des paiements que le commerce français aura à effectuer au dehors en devises appréciées.

M. TOURON.- Heureusement une partie des besoins de livres et de dollars pour des dates postérieures à octobre sont couverts au moyen d'achats à terme.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Voici maintenant une note qui a été communiquée le 19 avril dernier à M. le Président par M. le Ministre des Finances et qui a trait aux opérations exceptionnelles effectuées par la trésorerie pendant les derniers mois.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de cette note, qui montre qu'au cours des derniers mois différentes banques ont apporté au Trésor une aide se chiffrant par un total de souscriptions en bons divers s'élevant à 2.544.261.000 francs. Cette somme est naturellement à déduire de l'ensemble des bons émis par le Trésor si l'on veut obtenir le montant des souscriptions du public proprement dit).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En ce qui concerne la situation budgétaire, je ne pourrai fournir à la Commission que des renseignements approximatifs, le contrôle des dépenses engagées n'ayant pas été mis en mesure de produire en temps voulu ses rapports sur l'état de choses existant au 31 mars dernier. Quoiqu'il en soit, les recettes normales et permanentes du budget de 1923 s'élèvent à 22.093 millions et les ressources exceptionnelles du même budget à 2.034 millions. Quant aux dépenses du budget de 1923, elles atteignent, d'après le montant des

crédits ouverts, 24.431 millions. Il y a donc en définitive équilibre entre les recettes et les dépenses de l'exercice 1923.

Pour ce qui est du budget de 1924, il se traduit, en évaluations par 27.828 millions de recettes normales et permanentes, par 1.600 millions de ressources exceptionnelles et par 30.556 millions de dépenses. Il y aurait donc finalement un déficit de 1.128 millions, dû uniquement à l'application de la règle nouvelle contre laquelle je ne m'élève d'ailleurs pas, - que désormais toutes les dépenses budgétaires, même celles du budget spécial des dépenses recouvrables, doivent être couvertes au moyen de l'impôt.

M. MILAN.- Et le bénéfice net d'1/2 milliard que devait, d'après ce qu'a déclaré M. POINCARE, Président du Conseil, nous rapporter l'exploitation de la Ruhr, en faites-vous état dans vos calculs ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Non ; ce bénéfice doit d'ailleurs être versé dans la caisse de la Commission des réparations, qui le répartira entre les ayants-droit.

M. SCHRAMECK.- Avez vous quelque chose à nous dire des "économies" réalisées par de récents décrets sur les budgets de différents ministères ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ces soi disant "économies" ne sont qu'un bluff, étant donné qu'en face des 440 millions de réductions de dépenses qu'on a bruyamment annoncées il y a plus de 800 millions de dépenses supplémentaires à acquitter et dont on s'est bien gardé de parler !

M. HENRY ROY.- D'ailleurs, dans bien des cas, les "économies" ne sont que des ajournements de dépenses.

M. MILAN.- Le Gouvernement a accompli là une opéra-

tion politiquement malhonnête !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'ai, d'autre part, de sérieuses réserves à faire au sujet de ce qui s'est passé au Conseil d'Etat à propos des "économies". Le Gouvernement a porté devant la Haute-Assemblée administrative une question qui était du ressort exclusif du Parlement, puisqu'il s'agissait d'annuler des crédits et que c'est seulement pour effectuer des réformes et simplifications administratives que la loi, dite des décrets-lois avait donné exceptionnellement compétence au Conseil d'Etat. Je signale du reste à cette occasion que, pour les seules réformes administratives dont il ait été saisi, à savoir la réduction du nombre des étalons et celle du nombre des ministères (sourires), le Conseil d'Etat s'est déclaré incompétent.

Quant aux 440 millions d'"économies", il n'y a là, je le répète, que bluff et mensonge. C'est seulement 239 millions d'économies réelles qu'a approuvées le Conseil d'Etat, après un débat mémorable qui s'était terminé par une décision de compétence rendue à la majorité de 15 voix contre 9.

M. DAUSSET.- Le Parlement pourra-t-il revenir sur les résolutions prises par le Conseil d'Etat ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le nouveau Gouvernement verra s'il a des initiatives à prendre à cet égard.

M. JEANNENEY.- En tout cas il y aurait intérêt à ce que le communiqué qui sera fait à la presse à l'issue de notre séance d'aujourd'hui mentionnât les réserves de la Commission au sujet des "économies".

M. LE PRESIDENT.- Dans son rapport sur le plus prochain cahier de crédits additionnels, M. le Rapporteur

général pourra exposer la situation sur ce point, telle qu'elle nous apparaît.

M. JEANNENEY.- Nous pourrions en dire quelque chose dès aujourd'hui dans le communiqué que nous publions.

M. LE PRESIDENT.- Nous entrerons en contact à ce sujet avec le nouveau Gouvernement (Approbation).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Autre chose : il a été dit que le double décime institué par la loi du 22 mars dernier n'aurait pas été immédiatement perçu par les différentes régies. Il résulte au contraire des renseignements qui m'ont été fournis par les directives généraux de ces régies que, sauf en ce qui concerne le relèvement des prix de vente du tabac ordinaire, l'application du double décime s'est effectuée partout sans aucun retard.

Je vais maintenant terminer mon exposé en vous disant quelques mots du budget des réparations, tel qu'il se présente après le dépôt du rapport des experts, qui a créé une situation entièrement nouvelle et qui constitue, on peut l'affirmer, la base de la future politique européenne.

Vous savez que, comme rapporteur général adjoint de la Commission des finances de la Chambre, puis comme ministre des finances, M. de Lasteyrie avait déclaré que si l'Allemagne ne nous payait pas nous irions à la banqueroute. Eh bien ! comment se présentent aujourd'hui les paiements que nous pouvons attendre de l'Allemagne ?

L'état des paiements dressé le 5 avril 1921 fixait la dette allemande des réparations à 132 milliards de marks or, et il stipulait que cette dette serait éteinte au moyen d'annuités qui, tous comptes faits, devaient s'éle-

ver à 3.560 millions de marks-or, dont 1.351 millions à revenir à la France.

M. PAUL DOUMER.- Le montant des annuités était calculé en partie sur celui des exportations allemandes, et les chiffres que vous indiquez sont basés sur le montant de ces exportations en 1920; on espérait qu'ils seraient plus élevés dans l'avenir, les exportations elles-mêmes s'accroissent.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cela est très exact, mais j'ai cru devoir prendre pour l'annuité dont devait bénéficier la France le chiffre minimum.

Voyons à présent ce que doit nous donner l'application du plan des experts. Voici les chiffres :

en 1924-25, 520 millions de marks-or à la France (1 milliard à l'ensemble des alliés);

en 1925-26, 624 millions de marks-or à la France (1.200 millions à l'ensemble des alliés);

en 1926-27, mêmes chiffres qu'en 1925-26;

en 1927-28, 910 millions de marks or à la France (1.750 millions à l'ensemble des alliés);

chaque année à partir de 1928-29, 1.300 millions de marks-or à la France (2.500 millions à l'ensemble des alliés).

Donc c'est à une amputation considérable de notre créance sur l'Allemagne, par rapport aux chiffres arrêtés en 1921, qu'aboutit le plan des experts, avec ce plan, il faudrait un siècle pour amortir la totalité de ladette allemande des réparations !

J'ajoute le renseignement suivant : jusqu'à présent l'Allemagne nous a versé, au titre des réparations, une somme de 1.804 millions de marks-or (sur 5.809.234.000 marks-

or versés à l'ensemble des alliés).

L'amputation de notre créance sur l'Allemagne, telle qu'elle résultera de l'application du plan des experts, offrira sans doute pour nous cet avantage de nous rendre possibles certaines négociations financières avec nos alliés; mais elle aura aussi l'inconvénient de nous empêcher de recevoir les sommes dont M. de Lasteyrie déclarait naguère le versement indispensable pour que la France puisse éviter la banqueroute.

Pour ce qui est des dettes interalliées, vous savez que le Parlement américain vient, malgré toutes les objurgations du pouvoir exécutif, de voter en faveur des mobilisés de la grande guerre ce qu'on appelle le bonus bill, qui est basé sur le recouvrement intégral des créances des Etats-Unis sur les alliés. Il n'y a donc pas d'illusions à se faire au sujet d'une compensation possible entre les dettes des alliés vis-à-vis des Etats Unis et celles de l'Allemagne vis-à-vis des alliés. Je répète à ce propos qu'on a commis une grave faute chez nous en ne reconnaissant pas explicitement notre obligation de nous acquitter de ce que nous devons aux Etats-Unis; cette dette en tout cas pèsera sur notre crédit et sur notre change, et il ne suffit pas de se dire, pour se débarrasser de toute inquiétude à ce sujet, que les américains n'emploieront pas contre nous de moyens d'exécution violents. Ma conclusion sera que nous ne devons jamais oublier que, même notre budget de 30 milliards une fois équilibré en recettes et en dépenses, il resterait à résoudre les 4/5 du problème financier, puisque, comme je l'ai indiqué, c'est à 150 milliards par an que se chiffre le mou-

vement régulier de fonds que doit assurer le Trésor. Si donc nous voulons arriver à la solution totale du problème financier il n'y a qu'un moyen efficace à employer, c'est de susciter la confiance, et, pour cela, d'avoir dans la majorité du Parlement et au Gouvernement une même volonté réalisatrice (Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je serai certainement l'interprète de tous mes collègues en remerciant M. le Rapporteur Général du travail considérable qu'il a fourni pour nous exposer complètement et clairement une situation très compliquée (Adhésion).

Je prierai M. le Rapporteur Général de rédiger son exposé sous la forme d'une note qui sera dactylographiée et distribuée à tous les membres de la Commission, à titre confidentiel bien entendu (Approbation).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La note que me demande M. le Président lui sera remise.

DEMANDE DE DEPOT DES RAPPORTS

DONT SONT CHARGES LES MEMBRES DE LA COMMISSION

M. LE PRESIDENT.- Je fais appel au zèle des membres de la Commission pour nous soumettre le plus tôt possible les rapports dont-ils sont chargés.

La Séance est levée à 17 heures 40 minutes.

Le Président

de la Commission des Finances ■